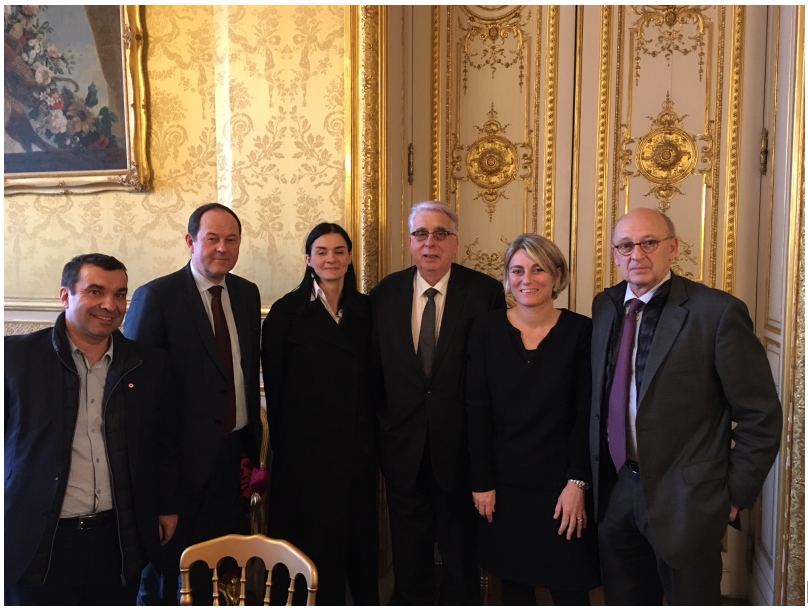
Agriculture : les producteurs des « zones défavorisées » du Loiret doivent continuer à percevoir les aides

Publication : lundi 12 février 2018 14:26



Il n’est pas fréquent que cinq parlementaires du Loiret soient reçus ensemble à l’Élysée. J’ai cependant tenu à ce que cette audience eût lieu ce jeudi 8 février. Elle nous a permis de faire part, durant une heure, à Audrey Bourolleau, conseillère pour l’agriculture d’Emmanuel Macron et à Rebecca Peres, conseillère parlementaire, des angoisses et des inquiétudes des agriculteurs du Loiret quant au devenir des aides que reçoivent aujourd’hui les producteurs situés dans les « zones défavorisées simples » – essentiellement : la Sologne, la Puisaye et le Berry – de notre département du Loiret.

Déjà, la semaine précédente, lors de leurs assemblées générales respectives, les dirigeants de la FDSEA – à Châteauneuf-sur-Loire – et des Jeunes Agriculteurs – à Épieds-en-Beauce – nous avaient alertés à juste titre. En effet, ces secteurs géographiques sont ceux où les aides européennes et françaises sont vitales pour la survie d’exploitations d’élevage, de production laitière et de diverses cultures. La suppression de ces aides pourrait mettre en cause l’existence d’un certain nombre d’exploitations – voire d’une grande partie de la production laitière et de l’élevage dans le Loiret.

C’est pourquoi, depuis l’entrevue de jeudi, j’ai maintenu le contact avec l’Élysée et le ministère de l’Agriculture et suis resté constamment en contact avec les dirigeants de la FDSEA. Suivant le dossier ce vendredi, presque heure par heure, j’ai pu mesurer la complexité du sujet. Toutes les régions concernées font valoir leurs arguments. J’ai craint que cela entraîne une « foire d’empoigne » dont le résultat ne serait pas forcément ni rationnel, ni juste. Or je rappelle qu’une réforme de ces aides qui sont payées à 75 % par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) obligeait les États membres à établir, pour leur versement, une carte fondée sur des critères scientifiques – notamment climatiques et biophysiques – rigoureux.

J’ai pu craindre aussi que l’image de notre département apparaisse au plan national caricaturalement bonne, au motif qu’il y a, en effet, des secteurs prospères, dans la Beauce en particulier, alors que lorsqu’on connaît de près le Loiret – je crois le connaître ! –, on sait qu’il y a de grandes disparités entre différents secteurs géographiques, et qu’une grande partie de la Sologne, de la Puisaye ou du Gâtinais connaît des difficultés souvent plus fortes que celles

Phoca PDF

de communes dans certaines zones dites « de montagne » où l'accès aux aides ne donne pas lieu à discussion.

La difficulté vient aussi du fait qu'il faut définir une nouvelle carte établissant un classement commune par commune, à volume financier constant. Il est clair qu'il serait nécessaire que soient rendus publics, en même temps que la nouvelle carte, les soutiens financiers que l'État pourrait apporter pour compenser les « sorties » du dispositif, soutiens qui devraient naturellement être pérennes.

J'espère que mes interventions renouvelées, ainsi que celles de plusieurs de mes collègues parlementaires, que les démarches du préfet du Loiret et, bien sûr, l'action menée par les agriculteurs de notre département et leurs représentants seront bénéfiques.

Car pour connaître nombre d'entre eux, je peux redire que les producteurs des « zones défavorisées simples » du Loiret doivent continuer à percevoir les aides qui sont indispensables pour la pérennité de leurs exploitations.

Jean-Pierre Sueur

Phoca PDF